

Quelques Articles qui interpellent

« CAPITAUX ET PAIEMENTS ARTICLE III-156

Dans le cadre de la présente section, les restrictions tant aux mouvements de capitaux qu'aux paiements entre les États membres et entre les États membres et les pays tiers sont interdites. »

Et ben voila on y est ! On peut contrôler, restreindre et taxer le travail, la circulation des marchandises, mais pas la spéculation, finie la « taxe Tobin ». Les mouvements de capitaux sont les échanges qui sont le moins créateurs de richesse et de croissance pour un pays, ils enrichissent quelques uns au détriment des particuliers mais aussi des entreprises et des Etats.

« LA POLITIQUE COMMERCIALE COMMUNE ARTICLE III-314

Par l'établissement d'une union douanière conformément à l'article III-151, l'Union contribue, dans l'intérêt commun, au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et aux investissements étrangers directs, ainsi qu'à la réduction des barrières douanières et autres. »

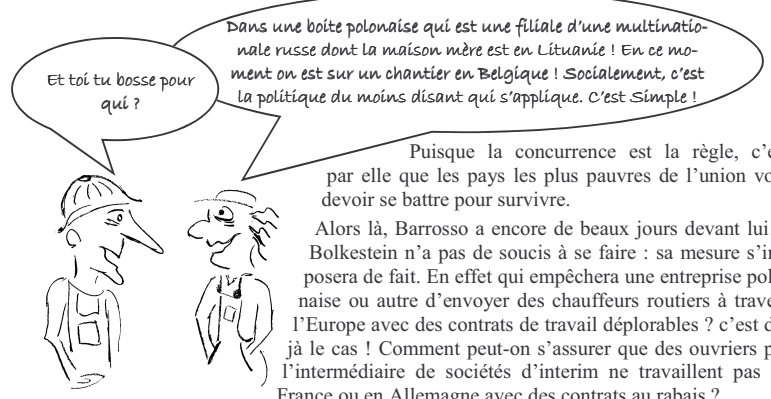
Sympa l'ouverture des frontières, mais uniquement pour les échanges commerciaux et financiers. Bonjour les délocalisations, finie l'idée de taxes sociales pour obliger les pays les plus déficients à aller vers plus de lois sociales. En voila une belle Europe !

« LA POLITIQUE MONÉTAIRE ARTICLE III-185 »

Celui là est très long et renvoie à d'autres articles, lisez-le, si vous pouvez, personnellement j'y lis que les déficits sont très mal vus et que des sanctions sont prévues pour les pays trop dispendieux, que les banques centrales ont pour objectif principal la stabilité des prix. Où sont passés les bons sentiments de l'Europe qui avait prévu des fonds et des aides pour les pays les plus défavorisés afin de les ramener à un niveau acceptable dans l'union ? Il ne fait nul doute que les systèmes d'entraide faussent les règles de la concurrence. Ce qui nous renvoie à la section 5 de la constitution (partie III).

VV

« SECTION 5 RÈGLES DE CONCURRENCE »



Puisque la concurrence est la règle, c'est par elle que les pays les plus pauvres de l'union vont devoir se battre pour survivre.

Alors là, Barroso a encore de beaux jours devant lui et Bolkestein n'a pas de soucis à se faire : sa mesure s'imposera de fait. En effet qui empêchera une entreprise polonaise ou autre d'envoyer des chauffeurs routiers à travers l'Europe avec des contrats de travail déplorables ? c'est déjà le cas ! Comment peut-on s'assurer que des ouvriers par l'intermédiaire de sociétés d'interim ne travaillent pas en France ou en Allemagne avec des contrats au rabais ?

Dans un contexte de libre circulation et en l'absence de toute harmonisation, garantir un minimum social relève des couilluses de l'exploit.

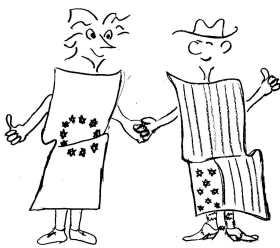
Il ne s'agit pas de préserver à tout prix nos avantages, l'Europe mérite que l'on partage, le problème est de savoir par qui et pour qui nous voulons que cela soit géré ? Par des organes de promotion économique et sociale dont le but est l'amélioration des conditions de vie en Europe ? Ou par le marché, la concurrence et donc des actionnaires dont le but majeur est le profit ?

VV



Plus d'Europe c'est moins d'Etats-Unis !

We are the world



We Fuck the world together

On nous sert souvent l'idée que grâce à l'union l'Europe va pouvoir lutter contre la toute puissance américaine.

Mais on oublie de parler de tous les pays intégrés qui sont asservis aux Etats-Unis à commencer par le Royaume Uni.

C'est pourquoi je pense que l'Europe que l'on construit aujourd'hui peut même devenir un partenaire particulièrement efficace des EU.

Pour moi la construction de cette Europe pour lutter contre le monstre américain est loin d'être un argument convaincant.

Valérie

Paroles d'ultra-libéraux

Qui font froid dans le dos !

Directive Service (Bolkestein)

"Il peut y avoir une directive services avec ou sans Constitution. S'il y a confusion dans l'opinion publique française, ce n'est pas la responsabilité de la Commission", a dit M. Barroso. Bruxelles, 21 mars 2005 (AFP)

(Contrairement à ce que certains disent, il semble que d'autres, dans le même camp, pensent que ce traité ne nous protégera pas contre ce genre de mesures)

Mme Neelie Kroes Commissaire européenne à la Concurrence

La Commission a (...) reçu un mandat très clair des Etats membres : moins d'aides d'Etat. - Les Echos mercredi 26 janvier 2005

Paroles de Gauche

Que nous approuvons !

Les services publics en danger : Les Etats qui avaient mis en place des services publics dans les domaines de l'éducation, la santé, la sécurité, le transport, les communications, l'énergie ont engagé, depuis le Traité de Rome un mécanisme de privatisation en les soumettant au droit de la concurrence. Le démantèlement s'accélère. Le terme « services publics » est banni de la Constitution Européenne pour être remplacé par « Service d'intérêt économique général ». Cette notion n'équivalait pas à celle de "services publics". En effet, les SIEG doivent subir les règles de la concurrence et ce n'est que de manière dérogatoire et très strictement limitée qu'ils peuvent en être exemptés. Ils ne constituent, donc, pas une alternative au marché mais font, bien au contraire, partie intégrante du modèle concurrentiel. A l'inverse du service public qui sous-entend clairement qu'à côté de la sphère privée, il y a un domaine public avec des missions qui lui sont propres. Alors que le Traité d'Amsterdam plaçait les SIEG parmi les valeurs communes de l'Union, l'article III-122 se contente simplement d'affirmer qu'ils sont des services "auxquels tous dans l'Union attribuent une valeur".

Georges DEBUNNE, Fondateur de la Confédération européenne des syndicats

Des propositions pour avancer

Un vrai traité de l'Europe Sociale : Le Traité de Maastricht comportait 5 critères (un déficit inférieur à 3% du PIB; une dette inférieure à 60%...). De même, nous proposons 5 objectifs et donc 5 critères pour l'Europe sociale :

- un emploi pour tous : un taux de chômage inférieur à 5%;
- une société solidaire : un taux de pauvreté inférieur à 5%;
- un toit pour chacun : un taux de mal logés inférieur à 3%;
- égalité des chances : un taux d'illettrisme à l'âge de 10 ans inférieur à 3%;
- solidarité-sud: une aide publique au développement supérieure à 1% PIB.

Des sanctions comparables à celles infligées aux pays qui sortent des critères de Maastricht doivent être prévues pour les États qui ne respecteraient pas les critères sociaux en 2015. A nous d'aller voir comment nos amis danois sont parvenus à faire tomber l'illettrisme à 3%. A nous d'aller voir en Hollande comment ont été réglés les problèmes de logement ou comment la Suède a fait reculer la pauvreté...

Pierre Laroutourou –porte parole de l'union pour l'Europe sociale